

LA UNE Le réarmement familial

(un texte de 2003, [15 pages en lien](#), par le sociologue Michel Chauvière)



"La solidarité, c'est d'abord un mot et des usages. En l'espèce, avec l'État providence, la famille a longtemps été considérée comme espace certes naturel mais foncièrement subsidiaire de solidarité. Depuis les années 1980 cet équilibre est rompu. Les difficultés de la protection sociale, la crise de l'emploi et les nouvelles formes de pauvreté/précarité, le vieillissement de la population et les enjeux de la dépendance ont fourni de nouvelles justifications *objectives* à la rhétorique des solidarités familiales. Mais il faut aussi compter avec des enjeux plus idéologiques, comme le [réarmement familial](#) ou parental par temps d'incertitude institutionnelle, pour les uns (Roussel, 1989), de désaffiliation, pour les autres (Castel, 1995). Le principe familial, sinon la famille, se voit ainsi (ré)investi d'un pouvoir beaucoup plus effectif de protection des individus contre les nouveaux aléas de l'existence, validant au passage un fort déplacement de la question sociale de la vulnérabilité économique à la vulnérabilité relationnelle..."



BUDGET DES FAMILLES

Inflation : les familles avec enfants davantage touchées

Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a publié un rapport le 19 décembre 2023 intitulé "[Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation](#)". L'étude du HCFEA montre que les familles ont été diversement exposées à l'inflation selon leur structure (familles monoparentales, couples avec enfants...). Certains des dispositifs mis en place ont creusé les écarts entre configurations familiales et insuffisamment compensé les pertes de pouvoir d'achat. Lorsque le panier de consommation de biens d'une famille monoparentale avec un enfant a connu une augmentation de 120 euros par mois d'avril 2022 à avril 2023, celui d'un couple avec un enfant a lui augmenté de 195 euros et de 225 euros pour un couple avec deux enfants ou plus. Pour en savoir plus, [lire l'article](#).

Hausse des tarifs de l'électricité

Le Gouvernement a annoncé une hausse des tarifs réglementés de l'électricité à partir du 1^{er} février 2024. La fin progressive du bouclier tarifaire est prévue en février 2025. Pourquoi le prix de l'électricité augmente-t-il ? Comment fonctionne le marché de l'électricité ? [Le point en huit questions](#), par le site vie-publique.fr.

Hausse des complémentaires santé

Après avoir [grimpé de 7,1 % en 2023](#), les cotisations aux complémentaires santé poursuivent l'accélération de leur flambée, puisque les assurés devraient subir des hausses moyennes de l'ordre de 10 %. [Une analyse de données collectées par l'UFC-Que Choisir](#) montre que les taux de redistribution (part des cotisations qui reviennent aux adhérents sous forme de remboursements) restent en moyenne très faibles, notamment en raison de frais de gestion trop mal maîtrisés.



SANTE

Inégalités

Chaque année, en France, 11 000 enfants de moins de trois ans sont hospitalisés en urgence pour asthme et 28 000 enfants de moins de deux ans pour bronchiolite. Le développement de ces deux affections est en partie favorisé par les particules fines présentes dans l'atmosphère.

Dans une [étude](#) publiée le 4 janvier 2024, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé, démontre comment la pollution atmosphérique contribue aux inégalités sociales de santé, les jeunes enfants des ménages modestes étant les plus affectés par des problèmes respiratoires. [Lire l'article](#).

Les capacités d'accueil des établissements hospitaliers

La Drees a publié, en décembre 2023, les [chiffres sur les établissements de santé en 2022](#). Elle constate une baisse du nombre d'hôpitaux, un recul du nombre de lits en hospitalisation complète mais une progression du nombre de places d'hospitalisation partielle. 2976 établissements de santé disposent de capacités d'accueil en hospitalisation complète (comptées en lits pour héberger des patients sur une durée généralement supérieure à une journée) ou partielle (comptées en places) en France, y compris le service de santé des armées (SSA). Au total, les capacités d'accueil se composent de 374 000 lits et de 85 000 places. [Lire l'article](#).

Le plan stratégique de France Assos Santé

Ce début d'année 2024 marque le lancement du nouveau [plan stratégique de France Assos Santé](#), fruit d'un travail participatif mené au cours des 12 derniers mois avec les associations membres du réseau (72 associations adhérentes à la délégation Grand Est). La situation n'a jamais été autant en péril en matière de santé : détérioration de l'accès à des soins de qualité, inégalités sociales et territoriales grandissantes, problèmes environnementaux qui menacent notre écosystème et notre santé...

Face à la multiplication de ces difficultés, l'action collective est plus que jamais nécessaire pour porter la voix des usagers et continuer à faire évoluer notre système de santé.

Représentants des usagers

Le Département de Meurthe-et-Moselle, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et l'État sont à la recherche de personnes qualifiées au sein des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

Mission : aider à faire valoir les droits de l'utilisateur ou de son représentant légal. La personne qualifiée doit être disponible et joignable, pour une durée de 3 ans (mission renouvelable une fois). Elle est bénévole et intervient à titre gratuit.

[Plus d'informations ici](#).

Un appel à projets pour "prévenir la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants"

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a lancé le 18 janvier 2024 un appel à projets auprès des collectivités pour "prévenir la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants". La Mildeca fait le constat d'une "professionnalisation" des trafics "qui touche nombre de territoires, notamment les quartiers prioritaires de la ville (QPV) mais aussi des territoires périurbains ou de petites villes". Alors qu'un nouveau plan national de lutte est en préparation, le président de la République en a fait l'un des sujets de sa conférence de presse du 16 janvier, annonçant la multiplication des opérations "place nette" lancées à l'automne dernier. Pour guider les collectivités souhaitant s'engager dans l'appel à projets, la Mildeca a organisé un webinaire de présentation le 30 janvier. [Télécharger le cahier des charges de l'appel à projets.](#)



POLITIQUE FAMILIALE

Solidarité à la source, petite enfance : les défis des CAF en 2024

La mise en œuvre de la solidarité à la source occupera encore largement les caisses d'allocations familiales (CAF) en 2024. Le projet vise à aboutir à "une simplification drastique et une sécurisation du versement des aides sociales", a rappelé Nicolas Grivel, directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), le 18 janvier. Le premier objectif est de parvenir, au premier trimestre 2025, à des déclarations trimestrielles de ressources préremplies, pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité, avec les données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) déjà utilisées pour les aides au logement. Gains espérés : simplification pour l'allocataire, moins d'erreurs et d'indus, des leviers pour lutter plus efficacement contre le non-recours.

L'autre grand sujet pour les CAF sera d'accompagner la mise en œuvre du service public de la petite enfance. La petite enfance est le principal poste budgétaire du Fonds national d'action sociale (Fnas), soit plus de 7 milliards d'euros en 2024 et en prévision 8 milliards d'euros à l'horizon 2027. Le barème de la prestation de service unique (PSU) finançant les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est haussé de 3,5%. Lire l'article "[Les CAF renforcent le financement des crèches](#)" (octobre 2023).

Un troisième chantier est mentionné pour cette année 2024 : celui d'accompagner le démarrage de France Travail. Le concours des CAF est en particulier attendu pour tenir l'échéance du 1^{er} janvier 2025, date à laquelle tous les bénéficiaires du RSA devront être inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi.

La Cnaf fait valoir "près de 650 emplois en renfort" dans les CAF. [Lire l'article.](#)

Consultation nationale des 6-18 ans

L'Unicef France a lancé en octobre 2023 sa nouvelle Consultation nationale des 6/18 ans. Celle-ci, qui se présente sous la forme d'un questionnaire comprenant environ 140 questions, se terminera au 15 mars 2024. Les enfants et les jeunes peuvent s'exprimer sur les sujets qui les concernent : vie quotidienne, loisirs, santé, sécurité... Pour cette nouvelle édition, un accent particulier est mis sur la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Unicef France effectue également des entretiens collectifs avec des enfants et des jeunes pour coconstruire ses recommandations visant à orienter les politiques publiques nationales enfance et jeunesse. Le rapport de cette édition paraîtra en novembre 2024. Connectez-vous sur le site tavoixtesdroits.unicef.fr

Les enfants et les écrans

Le président de la République a annoncé lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024 son intention de réguler l'accès des enfants aux écrans. Cette préoccupation constitue l'une des priorités confiées à un groupe d'experts, chargé de présenter d'ici mars 2024 un constat sur "le bon usage des écrans pour nos enfants dans les familles" ainsi qu'à l'école.

[Lire l'article.](#)

Informatique et Libertés

Marie-Laure Denis, renouvelée à la présidence de la Commission nationale Informatique et Libertés (Cnil) le 17 janvier 2024, a fait un bilan de son action et évoqué ses priorités pour les cinq ans à venir. Avec en tête la régulation de l'intelligence artificielle et des usages sécuritaires des technologies. La protection des enfants et adolescents face aux "effets indésirables du numérique" est une priorité pour la Cnil qui va enrichir son offre de contenus pédagogiques tout en accompagnant les pouvoirs publics dans la sécurisation de l'espace numérique. [Lire l'article](#).

Protection de l'enfance

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits. Elle comprend : des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ; le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ; les décisions administratives (aide financière, aide éducative à domicile, contrat jeune majeur, accueil familial ou en établissement) et judiciaires (ordonnance de placement, etc.) prises pour sa protection. Retrouvez ici [l'Eclairage sur la protection de l'enfance](#), réalisé par le site Vie publique.



EDUCATION

La tenue unique à l'école

Un polo blanc ou gris, un pull bleu marine et un pantalon gris anthracite. L'expérimentation d'une "tenue unique" devrait débuter à la rentrée de septembre 2024 dans certains établissements, dès le printemps dans d'autres. [Retrouvez ici la cartographie](#) des écoles, collèges et lycées déjà sélectionnés pour tester le dispositif (source : France Info). Dans l'académie de Reims, cinq écoles de Troyes et quatre écoles de Reims devraient participer. En Moselle, les communes de Bouzonville, Florange et Metz sont également volontaires. [En Alsace, cette pratique existe](#) depuis cinq ans à l'institut Saint-Joseph de Matzenheim.

La nouvelle ministre de passage dans la Marne

La ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, a visité le collège public Pierre-Souville de Pontfaverger-Moronvilliers, dans la Marne, le 23 janvier 2024. Elle a pu assister au cours d'éducation morale et civique d'une classe de sixième. Le cours était animé par un professeur d'histoire géographie. Ils ont pu échanger [sur les temps d'écran](#). La ministre a ensuite échangé avec l'équipe de l'Académie à propos du harcèlement scolaire. Elle a aussi pu discuter avec un professeur de sport, le CPE et l'infirmière scolaire à propos de la santé mentale des jeunes. La visite était placée sous l'angle du bien-être des collégiens ([source France Info](#)).

AOC (comme l'écrit maintenant la presse) a connu une entrée en fonction difficile et une succession de polémiques depuis le 12 janvier. Elle devra affronter sa [première grève des enseignants](#) le 1^{er} février.

Orientation

Une [convention-cadre](#) signée par Régions de France et quatre ministères précise les engagements réciproques en matière d'information sur les métiers à destination des collégiens. L'ambition est de leur faire découvrir un nombre de métiers de plus en plus étendu au fur et à mesure de leur parcours scolaire afin qu'ils puissent construire progressivement leur projet d'orientation. Elle prévoit un égal accès à l'information sur l'ensemble du territoire et des indicateurs de suivi précis. Dans chaque région, des chartes d'engagement seront proposées aux représentants du monde économique et professionnel. [Lire l'article](#).

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Une rencontre ministérielle

[L'Unaf rappelle](#) le besoin d'un pilotage par l'Etat de la politique publique de protection juridique des majeurs, avec une régulation nécessaire des trois modes d'exercice dans les territoires. C'est ce qu'elle a exprimé lors de sa rencontre du 8 janvier 2024 avec Aurore Bergé, encore ministre des Solidarités et des Familles. Cette réunion, qui associait également la Fnaf, l'Unapei et la fédération des mandataires libéraux, a été l'occasion de se pencher sur les risques de la déjudiciarisation, les enjeux de l'attractivité des métiers, de la formation des professionnels et du financement de ce service auprès des personnes les plus vulnérables.

IMMIGRATION INTEGRATION

La loi du 26 janvier 2024

La [loi du 26 janvier 2024](#) visant à "contrôler l'intégration" et "améliorer l'intégration" (J.O. du 27 janvier) a terminé son parcours législatif par une [Décision du Conseil Constitutionnel](#) qui a finalement censuré pas moins de 35 articles. Le texte promulgué conserve la structure initialement souhaitée par le gouvernement, avec un large volet de simplification des procédures pour expulser les étrangers délinquants. Par contre, tous les articles concernant le durcissement des conditions d'attribution des prestations sociales et familiales et sur le regroupement familial ont été considérés comme des "cavaliers législatifs" et censurés pour cette raison, sans même avoir fait l'objet d'une étude sur le fond. L'avocat Pierrick Gardien, spécialiste en Droit Public, revient pour le site village-justice sur [les questions que cette Décision a pu poser](#).



LOGEMENT/POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

1362 quartiers, dont [116 dans la région Grand Est](#), forment la nouvelle génération de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains. Ces quartiers où vivent un peu plus de 5 millions d'habitants sont localisés sur l'ensemble du territoire (tous les départements sont concernés). Le [décret](#) établissant la nouvelle liste a été publié au *Journal officiel* du 29 décembre 2023, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de la [première mise à jour](#) de la géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014.

Qu'est-ce qu'un QPV ? Il s'agit d'un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un "décrochage" du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine. Les QPV bénéficient de dispositifs de la politique de la ville notamment en matière fiscale et autour des enjeux éducatifs, d'emploi ou d'insertion.

La [nouvelle cartographie](#) est ainsi définie au plus près des réalités locales : au niveau national (métropolitain), 40 quartiers sortent du zonage du fait d'une amélioration socio-économique ou d'une évolution démographique ; 111 quartiers ont rejoint le 1^{er} janvier 2024 la liste des QPV ; 960 quartiers voient leur périmètre évoluer.

Parmi les quartiers entrants : le quartier Schmitt (Châlons en Champagne, 51), La Fauvargue (Vitry-le-François, 51), un quartier de Woippy (57), [Schiltigheim-Centre \(67\)](#), [Jura-Citadelle \(Strasbourg, 67\)](#), [Risler \(Strasbourg, 67\)](#), [Wihrel \(Ostwald, 67\)](#), Parmi les quartiers dont le périmètre évolue : le Péricentre à Mulhouse (68), désormais doté de deux QPV, avec le quartier de la Fonderie. Une dizaine de villes en France, dont [Langres \(52\)](#), ont pu au final être réintégrées à la nouvelle liste, malgré un nombre d'habitants insuffisant.

On notera qu'un tiers des communes touchées par les violences urbaines de l'été 2023 n'ont pas de QPV, ce qui fait dire (au gouvernement) que les causes de ces "émeutes" n'étaient pas tant les situations de pauvreté que la crise de l'autorité.

Les contrats de ville

Les nouveaux contrats de ville "*Engagements Quartiers 2030*" seront signés localement avant le 31 mars 2024. Ils assureront le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans ces quartiers, conformément aux [annonces du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023](#). La région Grand Est comptera alors 39 contrats de ville (si tous sont signés).

L'[instruction du 4 janvier 2024](#) apporte des précisions sur la gouvernance de cet outil de planification partenariale de la politique de la ville. Si l'EPCI "assure le pilotage", le maire a également "un rôle central". Les départements et régions sont systématiquement signataires et une "mobilisation partenariale élargie" doit être recherchée. Un volet "Participation citoyenne" doit aussi figurer au contrat, pour garantir une participation en continu des habitants. [Lire l'article](#).

"La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville", est-il ainsi mis en avant. Il s'agit de "rendre les contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-élaborés avec les habitants". Les habitants doivent être également impliqués dans la définition des indicateurs de suivi, "puis tout au long de la vie des contrats de ville".

Les modalités de participation citoyenne ont vocation à s'appuyer sur des démarches "déjà engagées sur le territoire": conseils citoyens, maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain, tables de quartier, collectifs d'habitants... Pour développer davantage la participation, des ressources sont indiquées : formation acteurs/habitants de l'École de la rénovation urbaine, [centre de ressources politique de la ville...](#)

Création d'une "prime logement décent"

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle aide financière est entrée en vigueur en vue de rénover l'habitat indigne et dégradé. Cette "prime logement décent" prend en charge des travaux d'ampleur dans la limite de 70 000 €, à hauteur de 60 % pour les ménages aux revenus modestes et jusqu'à 80 % pour ceux très modestes (plafonds de ressources détaillés dans la [circulaire du 29 novembre 2023](#)). Lire [l'article de la Chambre de Consommation](#) d'Alsace et du Grand Est.

11^{ème} édition du concours *Hlm sur cour(t)* : l'appel à scénario est lancé

Dans le cadre de la *Semaine de l'innovation Hlm* qui se tiendra du 22 au 30 juin 2024, l'Union sociale pour l'habitat lance la [11^{ème} édition du concours de courts-métrages *Hlm sur cour\(t\)*](#). Le concours invite à poser un autre regard sur le logement social. Réalisatrices, réalisateurs, déposez votre candidature avant le 15 mars 2024 à concours-semaine-hlm@union-habitat.org.

Pour en savoir plus : [suivre l'actualité du concours ; regarder les teasers des courts-métrages des précédentes éditions](#).



AGRICULTURE

Le Cese plaide pour une "reterritorialisation" de l'élevage

Depuis 1988 le nombre d'élevages en France a été divisé par trois. Les élevages représentent près des deux tiers des disparitions de fermes en dix ans. Dans un avis intitulé "[Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité](#)", adopté le 16 janvier 2024, le Conseil économique, social et environnemental préconise un grand programme de réimplantation dans les territoires où il a disparu, en privilégiant les pratiques vertueuses pour l'environnement, avec des programmes d'action régionaux, dans le cadre de la future PAC.

*

Derrière la flambée des prix alimentaires, plus de 20% en 2 ans, se cache un double scandale. D'un côté, une précarité alimentaire grandissante ; de l'autre, une industrie agroalimentaire qui réalise des marges historiques (48 % au second trimestre 2023 selon l'INSEE). 4 associations de consommateurs : [Foodwatch](#), [Familles Rurales](#), UFC-Que Choisir et CLCV, exigent la transparence sur les marges et des mesures claires et efficaces pour les empêcher.

TRANSITIONS

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, des évolutions sont intervenues dans de nombreux domaines : économie circulaire, énergie, rénovation et efficacité énergétique, logement, mobilités, etc. Ces mesures ambitionnent de relever le défi de la transition écologique dans le quotidien des Français. [Tour d'horizon des principales mesures...](#) (Communication gouvernementale)

Mobilités : une enquête en Alsace et en Moselle

De janvier 2024 à mai 2025, [une grande enquête sur la mobilité](#) est déployée en Alsace et en Moselle. Elle a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques de résidents du territoire. L'enquête suit [une méthodologie définie à l'échelle nationale](#) dont est garant le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Le contenu du questionnaire est donc presque le même pour toutes les enquêtes en France. Pour choisir les personnes à enquêter, le Cerema tire au sort des adresses, de sorte que 1% de la population du territoire soit interrogée. Cela permet d'arriver à un niveau très élevé de représentativité des pratiques de déplacement. Votre ménage peut être sélectionné pour participer à cette enquête.

L'enquête est en grande partie financée par le [Fonds Vert](#). Ce dispositif inédit permet de financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. L'engagement du Fonds Vert est ainsi directement lié à la mise en œuvre de Zones à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m). Pour 2024, les demandes peuvent être déposées sur la plateforme [Aides-Territoires](#) (Région Grand Est).

*

Le Fonds Vert en actions

Le [Cerema](#), établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de [politiques publiques d'aménagement et de transport](#).

- [Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux](#)
- [Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public](#)
- [Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets](#)
- [Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétalisation](#)
- [Prévention des inondations](#)
- [Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents](#)
- [Renaturation des villes et des villages](#)
- [Développement du covoiturage](#)
- [Recyclage foncier](#)
- [Appui à l'ingénierie](#)
- [ZFE \(voir aussi page suivante\); PLUI et déplacements](#)
- [Les leviers pour faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons](#)
- [Développement des mobilités durables en zones rurales](#)
- [Territoires d'industrie en transition écologique](#)

Politiques de décarbonation

- [Agir pour une mobilité décarbonée](#)
- [Organiser des actions de logistique urbaine durable pour la décarbonation du dernier kilomètre](#)
- [Favoriser le report modal vers les transports collectifs et services de mobilités partagés \(covoiturage, autopartage\)](#)

Publications :

- [Pollution de l'air. Un fléau invisible mais réel](#)

Qualité de l'air : mobiliser les mobilités

Le secteur des transports contribue fortement à la qualité de l'air et donc à la santé publique, si bien qu'une action pour réduire la circulation routière est impérative. [Cette publication](#) du Cerema est consacrée à la pollution en lien avec les mobilités. Un des outils possibles a été mis en place par la loi Climat et résilience et vise à instaurer des zones à faibles émissions (ZFE-m). Cet outil doit être inscrit dans une politique globale de mobilité.

Dans un webinaire organisé le 18 janvier 2024, le Cerema a dressé un bilan d'étape de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui se déploie lentement. Si, en pratique, la conduite de projets a semble-t-il permis de laisser de côté la question des compétences, celle du financement reste entière. [Lire l'article](#).

RER métropolitains : ce que contient la loi

Publiée au Journal officiel du 28 décembre 2023, la [loi "relative aux services express régionaux métropolitains"](#) (SERM) vise à développer un réseau RER dans dix métropoles. Elle prévoit ainsi "la mise en place d'au moins dix services express régionaux métropolitains [SERM], dans un délai de dix ans à compter de sa promulgation", soit d'ici le 28 décembre 2033. Les SERM se voient assigner plusieurs objectifs : "une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'autosolisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités". [Lire l'article](#).

Appel à candidature

L'appel à candidatures de la [Serre à projets](#) est ouvert, pour le territoire de Meurthe-et-Moselle-Sud. Vous avez jusqu'au 18 février 2024 pour vous positionner sur l'une des six thématiques ou pour proposer votre propre projet. Cette année, ce sont six thématiques qui ont été sélectionnées et ont donné lieu à six études d'opportunité : [le développement des usages durables de l'eau](#) ; [les toilettes de demain](#) ; [la lutte écologique contre les nuisibles](#) ; [le reconditionnement des trottinettes et vélo à assistance électrique](#) ; [le tourisme vert](#) ; [la consigne du verre et boîtes repas en entreprise](#). Vous avez également la possibilité de vous positionner sur le volet blanc, dans le cas où votre projet ne ferait pas partie de celles précédemment citées. Consulter le [cahier des charges de l'appel à candidatures](#).

Nucléaire

Vous avez des questions ou des préoccupations, sur la prolongation des centrales nucléaires en France ? Cette prolongation est l'un des grands axes de la nouvelle politique énergétique française, [avec la relance du nucléaire et la construction de nouveaux réacteurs](#). Dans ce contexte, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a lancé le 18 janvier 2024 une concertation publique, concernant 20 réacteurs atteignant l'âge de 40 ans.

Pour participer à cette concertation, rendez-vous sur [le site internet dédié](#) jusqu'au 30 juin 2024. D'ici là des réunions vont être organisées localement, autour des centrales concernées.

[Lire l'article](#).

EN BREF.... MAIS IMPORTANT

✓ **Handicap** : Alors que des réformes sont en cours concernant les modalités de prise en charge des fauteuils roulants par l'Assurance Maladie, et malgré la promesse faite par le président de la République d'un remboursement intégral, l'association APF France Handicap se dit très inquiète quant à la concrétisation de cette mesure. Elle invite à signer et partager [la pétition](#) lancée par le député Sébastien Peytavie à laquelle l'association s'est associée.

✓ **Grand âge** : La ministre des Solidarités et des Familles avait lancé en septembre 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour le service public départemental de l'autonomie (SPDA). 18 départements préfigurateurs ont été sélectionnés pour mettre en œuvre le SPDA dès 2024, préparant ainsi la généralisation en 2025. Parmi ceux-ci, la Meurthe-et-Moselle. [Lire l'article](#).

✓ **L'association AD2S** œuvre dans le domaine de l'accès aux droits, à l'échelle de la Région Grand Est. Mue par des valeurs sociales et de solidarité, l'association se fixe comme mot d'ordre: permettre à chacun d'accéder à ses droits. Sa présidente Brigitte Casucci œuvre sans compter pour l'accès aux droits des plus précaires. Ces qualités ont été récompensées lors de la Cérémonie des Vœux du Président de la Métropole du Grand Nancy Mathieu Klein, le 26 janvier 2024.

✓ **Le CESER Grand Est** a renouvelé sa gouvernance le 25 janvier 2024. L'Auboise Marie Claude Briet-Clemont a été reconduite à la présidence. Par contre, Daniel Fontaine, représentant les familles via l'Uraf, sort du bureau, à la suite d'alliances improbables au moment du vote. Le mouvement familial, dans son ensemble, le regrette, car au cours du mandat précédent le vice président de l'Uraf et de France Assos Santé Grand Est avait mené une action remarquable et remarquée, tant au sein du Bureau que dans la Commission qu'il présidait. Ce Panorama s'en était fait l'écho. Le Ceser perd ainsi une compétence avérée dans ces champs que sont la famille, la ruralité, les personnes âgées, handicapées, la santé et les situations de précarité.

✓ **La Collectivité européenne d'Alsace** a institué une première assemblée citoyenne de démocratie continue : le Conseil de développement d'Alsace (CoDev). Cette assemblée, exclusivement composée de citoyens bénévoles, alsaciens et transfrontaliers, lance [une enquête](#) pour comprendre les dynamiques entre les citoyens et les élus. Du 15 janvier au 19 février 2024, que vous soyez majeurs ou mineurs, donnez votre point de vue. [Lire l'article](#).

✓ **Le nouvel outil pédagogique** de la Collectivité européenne d'Alsace "Les indispensables" a été présenté au collège Stockfeld de Strasbourg. Porteuse d'une politique jeunesse volontariste et ambitieuse, la CeA lance cette année ce nouveau dispositif auprès de 13 collèges. Il vise à accompagner les collégiennes et les collégiens pour les aider à mieux vivre leur puberté, à lever le tabou des règles et à lutter contre la précarité menstruelle. [Lire l'article](#).

✓ **La 5^{ème} édition d'Impact 2024** est lancée. Destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations, et aux collectivités locales et territoriales, cet appel à projets accompagne les projets d'intérêt général qui utilisent le sport et l'activité physique comme outil d'impact social. Les modalités de dépôt de dossier pour les structures éligibles figurent sur ce [lien](#). Les porteurs de projet ont jusqu'au 8 mars 2024 pour déposer leur projet sur la [plateforme dédiée](#). Pour vous accompagner, des webinaires sont organisés ; vous trouverez le [planning](#) de ces temps d'échange [ici](#). [Consulter le règlement officiel de l'appel à projets 2024](#).

✓ **La ministre de la Culture**, Rachida Dati, a lancé le 22 janvier 2024, lors d'un déplacement en Dordogne le "[Printemps de la ruralité](#)", concertation nationale sur l'offre culturelle dans les territoires ruraux. Autre nouveauté : l'élargissement du programme "design des mondes ruraux".

✓ **Elections européennes** : Depuis le printemps 2021, le téléservice [Maprocuration](#) permet de dématérialiser la procédure d'établissement des procurations. La personne qui dépose la demande justifie de son identité en ligne, "à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié", prévoit un décret paru le 31 décembre 2023.

✓ **Restauration scolaire** : [le lissage de la facturation sur l'année](#) est bien valide. Les lycées et collèges disposent en effet de deux possibilités pour la facturation de la restauration : soit au repas, avec versement d'avances par les familles et facturation à la consommation, soit au forfait, sur la base d'un engagement annuel de la famille. Dans ce dernier cas, les échéances sont trimestrielles et calculées selon un nombre théorique de repas sur l'année scolaire prenant en compte les périodes de fermeture des services de restauration scolaire.

✓ **France Travail** remplace Pôle emploi depuis le 1^{er} janvier 2024. Automatisation des démarches, nouvelles sanctions, accès à l'emploi des travailleurs handicapés et des parents isolés ayant des problèmes de garde d'enfants... Qu'est-ce qui change pour les demandeurs d'emploi et les entreprises ? [Les réponses de Vie-publique.fr](#).

✓ **L'Unaf salue** la nomination de Catherine Vautrin, nouvelle ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités depuis le 11 janvier 2024 et attend de retrouver rapidement un ministère des familles face à leurs nombreuses attentes (ndlr : rédaction bouclée le 30 janvier 2024).